

**Relevé de Discussion  
Commission Régionale Paritaire  
Réunion du 28 mai 2015**

<p><b>Participants</b></p>	<p><u>Étaient présents :</u>  Monsieur le Docteur Jean-Christophe PAQUET - Représentant titulaire de la CMH  Monsieur le Professeur Patrick HARDY - Représentant suppléant du SNAM –HP  Monsieur le Docteur Christophe SEGOUIN - Représentant suppléant du SNAM –HP  Monsieur le Docteur Michel DRU - Représentant titulaire de Avenir Hospitalier  Monsieur le Docteur Patrick DASSIER- Représentant titulaire de Avenir Hospitalier  Monsieur le Docteur Michel TRIANTAFYLLOU - Représentant titulaire de l'INPH  Monsieur le Docteur Emmanuel KOSADINOS- Représentant titulaire de la CPH  Madame le docteur Marie-José CORTES- Représentant suppléant de la CPH  Monsieur le Docteur Pierre CHARESTAN - Représentant titulaire des présidents de CME  Monsieur le Docteur Karim LACHGAR - Représentant titulaire des présidents de CME  Monsieur le Docteur Alain MERCUEL - Représentant titulaire des présidents de CME  Monsieur le Docteur Moncef KETARI - Représentant suppléant des présidents de CME  Madame Hélène OPPETIT - Représentant titulaire des directeurs d'établissement  Monsieur Alexandre AUBERT - Représentant suppléant des directeurs d'établissement  Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE - Directrice de l'Offre de soins et médico-sociale, ARS  Madame Christine SCHIBLER - Directrice du Pôle établissement de santé, ARS  Madame Anne HEGOBURU - Responsable du Département gouvernance, ARS  Monsieur Sébastien FIRROLONI - Directeur du Pôle ressources humaines en Santé, ARS  Madame Dominique CHAREYRE-Responsable cellule personnel médical hospitalier, ARS  Madame Valérie INTCIGARAY- secrétaire administrative- cellule personnel médical hospitalier, ARS</p> <p><u>Étaient excusés :</u>  Monsieur le Docteur Denis CAZABAN - Représentant titulaire de la CPH  Monsieur le Professeur Roland RYMER- Représentant titulaire du SNAM –HP  Monsieur Didier HOELTGEN- Représentant titulaire des directeurs d'établissement  Docteur Alain JACOB- Représentant titulaire de l'INPH  Docteur Julien LENGLET- Représentant titulaire de l'ISNCCA  Docteur Aude VAN EFFENTERRE- Représentant suppléant de l'ISNCCA  Professeur Roland RYMER- Représentant titulaire du SNAM –HP  Professeur Jean-Yves ARTIGOU- Président du groupe de l'internat de la CME AP-HP  Professeur Yves DEGOS- Président du CROM Ile de France</p> <p><u>Étaient invités :</u>  Monsieur le Professeur Dominique CHOUDAT- Coordonnateur de la spécialité médecine du travail  Professeur Benoît PLAUD, coordonnateur spécialité anesthésie réanimation  Docteur Fabienne LECIEUX- service central de médecine du travail  Docteur Zakia MEDIOUNI- service de pathologies professionnelles Garches</p>
<p><b>Documents de référence adressés aux participants</b></p>	<p>- Relevé de discussion de la commission régionale paritaire du 26 janvier 2015</p>

## Rappel de l'ordre du Jour

1. Approbation du relevé de discussion de la commission régionale paritaire du 26 janvier 2015
2. Coopérations et enjeux des GHT en Ile-de-France (Christine SCHIBLER, responsable du pôle établissements de santé – ARSIDF et Claire GENETY conseillère juridique DOSMS- ARSIDF)
3. Santé et risques psycho sociaux au travail des médecins hospitaliers : état des lieux (Pr CHOUDAT et représentants du groupe de travail)
4. Enjeux actuels de la gestion de l'internat en Ile-de-France (Sébastien FIRROLLONI, responsable du pôle Ressources Humaines en Santé - ARSIF)

## Principaux échanges

### **I. Approbation du relevé de discussion de la dernière commission régionale paritaire**

Le relevé de discussion est approuvé par l'ensemble des participants.

### **II. Information sur les GHT**

Christine SCHIBLER dresse un bilan des coopérations existant dans la région Ile de France avec Christine SCHIBLER, et les enjeux notamment en terme d'activité des services et d'attractivité des équipes.

Claire GENETY présente les points de réflexion soulevés par le texte sur les GHT en cours d'examen, ainsi que le calendrier prévisionnel. Elle rappelle que les GHT ne remettent pas en cause les coopérations existantes.

Des réunions départementales avec la FHF et la FEHAP se dérouleront de juin à septembre afin d'élaborer le contour et le contenu des futurs GHT.

L'ensemble des participants souligne que des interrogations demeurent et notamment :

- le fait que les établissements psychiatriques doivent pouvoir être associés à plusieurs GHT
- la place réservée au CNH en terme de démographie médicale
- le problème spécifique de la place respective de l'autonomie des GH par rapport au siège de l'APHP (un décret d'application doit venir préciser ces points) : les acteurs du GHT doivent pouvoir discuter avec le GH de l'APHP de leur territoire.
- la nécessité d'associer à la gouvernance des GHT l'ensemble de la communauté médicale car l'adhésion des praticiens autour d'un projet commun est un facteur de réussite de la GHT.

L'enjeu est d'aboutir à une gradation des activités de soins sur le territoire, et à une dynamique de territoire permettant une optimisation du matériel, et de meilleures conditions de travail pour les PH permettant d'être plus attractifs.

Une véritable réflexion doit se mettre en place sur la taille des équipes, et sur un projet de territoire, conditions pour attirer de jeunes praticiens.

Le thème des GHT sera à nouveau abordé lors de la prochaine commission régionale paritaire, afin d'informer les membres sur l'avancée des évolutions réglementaires et de la réflexion régionale.

### **III. Etat des lieux de la santé et des risques psycho sociaux au travail des médecins hospitaliers**

Le professeur CHOUDAT et des membres du groupe de travail (Pr HARDY, Dr LECIEUX, Dr MADIOUNI, Pr PLAUD) présentent le diaporama sur la prévention des risques psychosociaux.

Ils rappellent les définitions, et les dispositifs existants au niveau national et régional de prévention primaire, secondaire et tertiaire des risques psychosociaux.

Ils soulignent la difficulté de déterminer l'influence respective de l'environnement personnel et de l'environnement professionnel sur la souffrance du praticien.

Lorsqu'un praticien est en difficulté, cela entraîne des conséquences sur la prise en charge des malades, et crée des difficultés dans l'équipe.

Les principaux problèmes relevés sont :

- le problème de lisibilité de l'offre de soins existante dans la région et de d'absence de filière constituée
- la personne compétente pour évaluer, diagnostiquer et d'orienter les patients : cela relève-t-il du médecin du travail, du président de CME, d'un praticien extérieur à l'établissement ?
- le manque de médecins du travail au niveau national
- le peu de dispositifs existant pour la prévention primaire.

Les participants insistent sur la nécessité de tenir compte des situations individuelles des professionnels de santé concernés par des réorganisations et de mettre en place des leviers d'accompagnement psychologiques lors des restructurations.

Il serait intéressant au sein des établissements que les médecins participent aux CHSCT et de réactiver les commissions de vie hospitalière.

Une préoccupation particulière doit être portée aux internes, en situation de fragilité lors des changements de semestres, afin de les inciter à un suivi par la médecine du travail.

Mme ARMANTERAS DE SAXCE propose au Professeur CHOUDAT et au Pr HARDY de continuer la réflexion engagée sur la prévention des risques psychosociaux afin d'établir des propositions de structuration d'une filière de diagnostic et de soins.  
L'ARS pourra diffuser l'ensemble de ces propositions dans la région.

Une réflexion particulière devra être engagée sur les internes. Il sera fait appel à un membre du syndicat des internes pour compléter le groupe de travail et proposer des actions spécifiques aux jeunes médecins afin d'assurer leur suivi tout au long de leur formation.

Le groupe devra proposer des pistes de réflexion sur la mise en place d'un système de repérage des situations individuelles à risque, et la constitution d'un réseau de prise en charge qui serait commun à tous les établissements hospitalier d'Ile de France.

Mme ARMANTERAS DE SAXCE propose à M.AUBERT et à Mme OPPETIT de se joindre au groupe de travail.

Les propositions du groupe de travail devront être présentées lors de la prochaine commission régionale paritaire.

#### **IV. Présentation des enjeux sur l'internat :**

Le point relatif aux enjeux de l'internat sera présenté lors d'une prochaine commission régionale paritaire.

#### **Prochaines étapes**

- **L'ARS adresse à l'ensemble des participants le diaporama de la commission régionale paritaire du 28 mai 2015.**
- **La prochaine réunion de la commission régionale paritaire devrait avoir lieu le vendredi 20 novembre 2015 après-midi.**